

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

Registre des délibérations du Comité Syndical

Délibération n°01 en date du 18/08/2020 portant élection du Président :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 18 août 2020, à 19H30, suivant convocation en date du 06 août 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYRNAUD Claude, ROUX Jacques, SERRU Romain, THALAMY Bernard, THEYS Antony.

M. Antony THEYS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur PAUZAT Yves, doyen d'âge du Comité Syndical, prend la Présidence le temps de l'élection du Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable des Allois.

Monsieur SERRU Romain et Monsieur DESROCHE Roger sont désignés assesseurs.

Considérant que les articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoient pour ce qui concerne le fonctionnement de l'organe délibérant des Syndicats mixtes fermés aux dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal (art. L. 5211-1) et aux dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints (art. L 5211-2),

Considérant dès lors, qu'il appartient au Comité Syndical d'élire le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois, au scrutin uninominal à bulletin secret,

M. Olivier LABREGERE se présente pour la fonction de Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois.

Le Comité Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret.

A l'issue du vote, il résulte du dépouillement des bulletins, dont le procès-verbal est joint, les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. LABREGERE Olivier : Douze voix.

M. LABREGERE Olivier est déclaré Président Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois et immédiatement installé.

A La Geneytouse, le 18 Août 2020
Le Président,

Olivier LABREGERE



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 20 Août 2020.